

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Le " blagueur " de Bitam placé sous mandat de dépôt

**POUR** une farce de mauvais goût sur le numéro vert 1410, arguant qu'il présentait des symptômes du coronavirus (Covid-19), Cédric Assoumou Ndong alias Marion, a été écroué jeudi à la prison centrale d'Oyem pour " propagation et diffusion de fausses nouvelles tendant à troubler l'ordre public ". Il encourt cinq ans d'emprisonnement et trois à dix millions de francs d'amende.

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

**A**u terme de l'enquête préliminaire, Cedric Assoumou Ndong alias Marion, Gabonais âgé de 19 ans, a été présenté jeudi dernier devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, Rodrigue Ondo Mfoumou. Après audition, il a été inculpé pour " propagation et diffusion de fausses nouvelles tendant à troubler l'ordre public ", puis placé en détention préventive à la prison centrale d'Oyem, en attendant son jugement.

Il est reproché à cet adolescent d'avoir fait une farce de mauvais goût à Bitam, qui a mis les autorités départementales et provinciales sur le branle-bas de combat. Le dimanche 22 mars dernier, Marion avait en effet joint, via son téléphone portable, le numéro vert 1410 en expliquant qu'il présentait les symptômes de la pandémie du coronavirus (Covid-19). Selon une source proche du dossier, le jeune homme s'était fait passer pour un étudiant qui rentrait du Cameroun, où il aurait été en contact avec des cas suspects du Covid-19.

Toute la cellule du Plan de veille et de riposte national s'est alors mise en alerte maximale. La cellule provinciale de veille du Woleu-Ntem et celle du chef-lieu du département du Ntem

en particulier, pour retrouver l'adolescent supposé malade. Assoumou Ndong, affirme la source, a fait balader les équipes des agents de santé et d'hygiène à travers les coins et recoins de la ville de Bitam, notamment entre les quartiers Est et Derrière-l'aéroport. Ne voyant pas clair dans ce qui s'apparente, après investigations, à une vraie-fausse alerte, l'antenne départementale de la Police judiciaire (PJ) de Bitam a été saisie, pour mettre la main sur le présumé cas suspect du Covid-19.

C'est au terme d'une fouille minutieuse et d'une course-poursuite, que l'indélicat sera finalement appréhendé par les enquêteurs, dans son village de Missele Eba, situé sur l'axe Bitam-Oyem. Ramené au poste de police, Cédric Assoumou Ndong a reconnu avoir menti

sur son état de santé sur le 1410. Devant le procureur de la République, il ajoutera : " J'ai prétendu que j'avais les symptômes du coronavirus, pour qu'on me prenne en charge et que, après les soins, je puisse bénéficier, comme tous les autres malades, de l'argent envoyé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à notre pays ".

Des propos qui mettent, quelque peu en doute, l'état psychique et mental du mis en cause. En attendant d'y voir plus clair, M. Ondo Mfoumou précise que l'indélicat est inculpé pour " propagation et diffusion de fausses nouvelles tendant à troubler l'ordre public ". Un délit prévu et puni par l'article 227 du Code pénal. Cédric Assoumou Ndong encourt cinq ans d'emprisonnement et trois à dix millions de francs d'amende. A noter que ce jeune homme



Photo: PME/L'Union

**Assoumou Ndong encourt une lourde peine de prison et une forte amende.**

est connu en milieu carcéral pour avoir, il y a moins de trois mois, séjourné à la prison centrale d'Oyem pour vol aggravé

et escroquerie sur les comptes Airtel Money des abonnés de l'opérateur de téléphonie mobile Airtel Gabon.

## Le patron de la STCB interpellé à Franceville

**SOUÇONNÉ** de n'avoir pas respecté les clauses du contrat concernant l'exécution des travaux de réhabilitation de l'axe Alanga-Aboumi, Ossami Hussein Kamal Attar se trouverait en détention préventive à la prison centrale de Franceville.

O. N.  
Libreville/Gabon

**U**NE fois n'est pas coutume. Habitues à subir, impuissantes, les mauvais comportements des responsables des entreprises commises par l'Etat, pour la réhabilitation de la voie menant à leur localité, les populations du département de Bayi-Brikolo (Aboumi) ont décidé, cette fois, d'agir autrement. Et le directeur général de la Société de transport et de construction en bâtiment (STCB) l'aura appris à ses dépens.

Et pour cause, Ossami Hussein Kamal Attar a été mis aux arrêts et serait écroué depuis plusieurs jours à la prison de Yené, à Franceville, suite à une action en justice intentée contre lui au tribunal de première instance

du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué.

Il est essentiellement reproché à cet entrepreneur le non-respect du cahier des charges relatif aux travaux sur l'axe Alanga-Aboumi (65 kilomètres). Parmi les éléments qui accablent la STCB, on note le rapport sur l'état d'avancement des travaux élaboré par le chef de la subdivision des Travaux publics (TP) d'Okondja, le rapport des travaux et la circulaire de suspension des travaux adressés au patron de la société par son directeur des projets, etc. A cela s'ajoutent les nombreuses irrégularités dénoncées par le "comité de contrôle" mis en place lors du lancement des travaux, par le député de Bayi-Brikolo, Jean-Bosco Ndjounga. Dénonciation d'ailleurs faite à l'occasion d'une réunion tenue au regroupement de villages Moyol, à



Photo: F.M. MOMBO

**Les travaux de réhabilitation de l'axe Alanga-Aboumi, aujourd'hui fortement détérioré, auraient repris.**

l'initiative du parlementaire, et à laquelle toutes les parties étaient représentées.

Au moment où nous mettions sous presse, on apprend que les travaux, suspendus jusque-là,

ont repris sous la conduite du sous-traitant Sama BTP. Entretemps, l'instruction suit son cours en vue de fixer Ossami Hussein et sa société sur leur sort.